



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 17018

Texte de la question

M. Dominique Baudis apprenant que le conseil d'administration de GIAT-Industries entérine un nouveau plan social (1999/2002), alerte M. le ministre de la défense sur les conséquences que cela provoquera en perte d'emplois sur de nombreux sites et notamment celui de Toulouse. Au cours des quatre prochaines années, pas moins de 3 600 emplois seraient supprimés dans ce secteur. Le centre de Toulouse, quant à lui, verrait ses effectifs amputés de 40 %. Le dernier plan social avait centré le site de Toulouse sur la spécialité électrique électronique au bénéfice de l'ensemble du groupe GIAT. Cela avait entraîné un effort de reconversion très important de la part des personnels, permis de préserver un nombre important d'emplois et même d'en créer une centaine. La disparition, à Toulouse, de 297 emplois n'est pas acceptable sur le plan social d'autant que cette décision pourrait mettre le site de Toulouse dans l'incapacité d'honorer ses commandes. Il lui demande donc de revenir sur la décision du conseil d'administration du GIAT et de tout mettre en oeuvre pour préserver l'emploi dans les différents sites et notamment celui de Toulouse.

Texte de la réponse

Confrontée d'une manière générale à la faiblesse du marché national et, de surcroît, aux difficultés rencontrées dans l'acquisition de commandes pour l'exportation au sein d'un marché en proie à une concurrence exacerbée, la société GIAT Industries a vu, ces dernières années, baisser son volume de prises de commandes, son chiffre d'affaires et, corrélativement, diminuer d'autant son plan de charge. Comme de nombreux autres acteurs industriels travaillant pour la défense, cette entreprise est conduite à adapter ses capacités à la demande. En ce qui concerne l'évolution de la société GIAT Industries, le plan de retour à l'équilibre opérationnel (PRE) se termine à la fin de cette année. Ce plan n'ayant pas apporté, au niveau global de l'entreprise, tous les résultats attendus, la direction a réfléchi aux changements nécessaires qui pourraient prendre effet à partir de 1999. Ils sont contenus dans le projet de plan stratégique économique et social (PSES) qui prévoit des regroupements, des rationalisations de l'outil industriel ainsi que des fermetures de sites. A travers ce nouveau plan, la société cherche à rétablir, à l'horizon 2002, sa compétitivité et l'équilibre de ses comptes, à développer certaines de ses activités et à atteindre une dimension européenne afin d'être en mesure de mieux se positionner sur les divers appels d'offres à venir. Conformément à la législation en vigueur, ce plan a été présenté une première fois le 10 juillet dernier au comité central d'entreprise (CCE), lequel a mandaté un cabinet en vue d'effectuer une expertise. Aujourd'hui, dans le respect de l'autonomie de gestion dont jouissent les sociétés commerciales, la procédure légale de consultation des représentants des salariés est en cours. Il ne peut donc être préjugé du contenu précis et définitif de ce plan. S'agissant du centre de Toulouse, celui-ci est spécialisé dans le développement et la fabrication de cartes et de boîtiers électroniques durcis. L'essentiel de cette compétence a été acquis dans le cadre du programme Leclerc, pour lequel GIAT Industries fournit la majorité des boîtiers électroniques de servitudes et des pupitres de ce char. L'activité du centre de Toulouse est donc fortement liée à la production de systèmes blindés du groupe, qui va décroître fortement avec l'achèvement du contrat Leclerc pour les Emirats arabes unis. Les commandes futures à l'exportation seront alors structurantes pour cet établissement. Dans sa version actuelle, le PSES prévoit une réduction de 297 emplois sur le site de Toulouse,

dont 33 départs envisagés en 1998 au titre du PRE, et 133 personnes qui devraient bénéficier de mesures d'âge. La vocation du site de Toulouse, spécialisé en électronique durcie, est maintenue et il importe d'ores et déjà que ce centre cherche à se diversifier et améliore sa compétitivité afin de conforter, à terme, sa pérennité. Les mesures annoncées le 7 juillet dernier, au titre de la deuxième phase du plan de restructuration de la défense, tiennent compte des implications du plan présenté par GIAT Industries, afin de limiter globalement l'impact des réductions d'activité de défense sur les bassins d'emploi touchés par ce plan. C'est ainsi qu'à Toulouse, sur toute la période allant de 1997 à 2002, les effectifs issus de la professionnalisation passeront de 5 858 à 5 626. De plus, Toulouse demeure le plus important centre industriel français à vocation aéronautique et continue de présenter des avantages économiques significatifs, ce qui constitue un atout considérable pour ce bassin d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17018

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3943

Réponse publiée le : 21 septembre 1998, page 5197